



# RÉVISIONS DES LOIS DE BIOÉTHIQUE

## Diagnostic prénatal

- Je suis d'accord sur ce que signale Mgr Aupetit dans la partie anthropologique :

« Le diagnostic prénatal doit avoir pour seule finalité la prise en charge des anomalies détectées. » Ma cousine a eu cinq enfants, puis a adopté un trisomique. Ensuite elle a eu un nouvel enfant, diagnostiqué trisomique, avec une malformation cardiaque. Il n'a vécu que quelques mois, mais elle l'a bien accueilli, et il a marqué sa vie.

- Tout le monde ne peut pas accueillir un enfant handicapé. Et lorsque ces enfants sont grands, d'autres problèmes se posent, comme l'absence de structures adaptées. Une des jumelles handicapées que j'ai longtemps visitée et suivie, est aujourd'hui en EHPAD, car il n'y a pas de structure adaptée pour elle. Ses parents sont décédés ainsi que sa jumelle également handicapée. C'est une autre sœur qui devait la prendre en charge, selon le désir de leur mère. Mais la cohabitation s'est mal passée, et sa sœur l'a mise dans cette structure où elle est avec des personnes beaucoup plus âgées qu'elle. - Le taux de 96% d'IMG en cas de diagnostic de trisomie 21 m'interroge. Le handicap est certes lourd, mais avec des personnes qui parfois arrivent à travailler, à acquérir une certaine autonomie, et sont souvent très sociables et attachantes au moins celles que je connais.

- Dans tous les cas il est important de respecter la décision des parents, quand le diagnostic de handicap est posé durant la grossesse. Ne mélangeons pas le diagnostic de trisomie avec celui d'une malformation incompatible avec la vie. Dans cette situation, les parents sont seuls à pouvoir décider, même si c'est très difficile. Et le temps de réflexion qui leur est donné est souvent court. Il n'y a pas le temps de se poser longuement pour un temps de **réflexion calme**. En plus il y a toutes les réflexions des autres : médecins, famille, amis...

Mais d'un autre côté c'est pervertir le mot corps que de dire: « les femmes sont libres de faire ce qu'elles veulent de leur corps ».

- Il faut laisser la nature faire en cas de trisomie. Il y a aussi des fausses couches.

Je connais aussi une femme qui voulait garder son enfant, même si il était trisomique, et a choisi de faire le test de dépistage proposé durant la grossesse, en se disant que les médecins surveilleraient bien sa grossesse et d'éventuelles complications pour son enfant.

- Je suis d'accord pour dire que dans le cas d'un diagnostic prénatal d'une maladie, d'une malformation dont l'issue est le plus souvent fatale, autant laisser faire la nature, plutôt que de rajouter l'impact psychologique d'une IMG.

Dans mon service, au début des années 2000, nous avons eu le

cas d'une patiente avec une incompatibilité Rhésus très sévère, diagnostiquée à un stade où le fœtus était déjà très anémié. La maman venait de Roumanie et n'avait pas eu de suivi médical au début de sa grossesse. L'équipe qui l'a prise en charge à l'hôpital s'est battue durant plusieurs semaines pour essayer de sauver le bébé par des transfusions in utéro. Mais, malheureusement, **même** si le taux d'hémoglobine est remonté, à l'échographie les poumons ne se développaient pas normalement. La grossesse ne pouvait pas aboutir à un enfant viable et l'obstétricien a proposé une IMG. Cela a choqué la patiente et une partie de l'**équipe soignante**. **Cette femme** a poursuivi sa grossesse qui s'est terminée par une mort in utéro.

- Il y a une grosse pression de la société. Comment y faire face?

## Assistance médicale à la procréation

- Je suis d'accord avec le texte du diocèse de Paris, sur la limitation de la PMA au maximum et contre son ouverture en dehors de couples souffrants de problèmes de stérilité. Ouvrir la PMA à une femme seule ou à un couple de femmes, cela ne va pas. J'ai une collègue qui, seule, a choisi d'avoir un enfant. Ensuite elle a été en dépression, car l'élever était dur.

Pour moi, je n'aurais pas voulu avoir un enfant en étant célibataire, malgré mon désir très fort d'enfant. - Mais si tu avais pu adopter comme tu en avais le projet, il n'aurait pas eu de papa non plus. - Oui mais l'enfant est déjà là quand on l'adopte.

- Qu'un enfant soit adopté ou né par PMA, la question des origines biologique se pose. A quel âge doit-on lui en parler et que peut-on lui dire ?

- Personnellement j'ai une petite cousine qui est mariée à une femme et qui a eu une fille par PMA. Je n'ai pas encore eu l'occasion de voir ce bébé, mais je lui dis « bienvenue ». Pour la famille cela a été difficile d'accepter le couple qu'elles forment. Les grands parents sont très heureux d'avoir une petite fille. Après, pour cette enfant, on ne sait pas comment cela va se passer.

- Les religieuses ont beaucoup parlé entre elles de la révision des lois de bioéthique. Mais, moi je comprends l'attitude de la JOC et de plusieurs mouvements chrétiens, qui ont dit ne pas vouloir prendre position, car ils ne s'estimaient pas assez informés. Le problème est très complexe et on n'a pas assez de connaissances pour juger.

- Au travail je rencontre deux ou trois couples de femmes, certains mariés. Et au fond quand ma collègue me parle de sa femme, le mot me choque un peu. Il y a eu toute une évolution aussi dans l'Eglise, car cela ne fait pas si longtemps qu'on parle de la fécondité du couple en dehors des enfants.